

Stratégie de développement urbain intégré
Entité infrarégionale « Cœur du Hainaut »



Programmation FEDER 2021-2027

Objectif stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires au moyen d'initiatives locales »

Mesure 15 : « Développement urbain »



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Table des matières

1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons.....	3
2. Cadre réglementaire	3
3. Présentation de la zone géographique	4
4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales	5
5. Description de l’approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement	9
6. Description de la participation des partenaires à l’élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie	11
7. Modalités de sélection des projets	12
a. Critères de sélection	12
b. Processus de sélection	13

1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons

Le soutien accordé au titre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) du FEDER, « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local et vise le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

L'OST 5 et son objectif spécifique 5.1 « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines », se concrétisent au sein du programme opérationnel et du complément de programmation FEDER 2021-2027 par la mesure 15 « développement urbain ». En effet, les centres urbains sont déterminants en tant que pôles d'activités économiques, de services, d'innovation et d'emplois. Il s'agira donc de leur apporter l'aide nécessaire pour relever les défis auxquels ils font face tels que l'étalement urbain, le besoin de rationalisation des territoires et ressources, le développement durable ou encore les problèmes de mobilité. L'objectif est ici également de renforcer l'attractivité des pôles urbains et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des entreprises.

2. Cadre réglementaire

Tel que stipulé à l'article 28, du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC), le développement territorial intégré doit être mené au moyen de stratégies de développement territorial.

L'article 29 du même règlement prévoit que les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées et que, lors de l'élaboration des stratégies territoriales, celles-ci coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui seront soutenues par le programme concerné.

3. Présentation de la zone géographique

Le Cœur du Hainaut est un territoire wallon qui regroupe les régions du Centre et de Mons-Borinage, et couvre une superficie de près de 1.000 km². Les 25 villes et communes qui composent le territoire sont : Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Roeulx, Lens, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies.

Ce territoire est à cheval sur 4 arrondissements (Mons, Soignies, La Louvière et Charleroi). Il est aussi frontalier avec Charleroi Métropole, avec la Wallonie Picarde, le Brabant Wallon et avec les Hauts de France (département du Nord), côté français.

La rivière Haine est perçue comme un élément structurant du Cœur du Hainaut. Elle traverse le continuum urbain du bassin d'Est en Ouest et constitue le principal cours d'eau du territoire. De plus, elle symbolise fortement la nécessité de redéploiement du bassin.

Avec ses 1.184 km², le Cœur du Hainaut couvre 7% du territoire de la Wallonie.

Au 1er janvier 2020, la population du Cœur du Hainaut s'élève à **520.691 habitants**, soit 14,4% de la population wallonne. La densité moyenne de la population est de **439,8 hab./km²** (contre 214,6 hab./km² pour la Wallonie).

La population du Cœur du Hainaut est composée de 48,5% d'hommes (48,9% en Wallonie) et de 51,5% de femmes (51,1% en Wallonie), soit une population davantage féminine. La population de nationalité étrangère dans le Bassin Hainaut-Centre représente 12,4% de la population totale du Bassin, contre 10,4% en Wallonie.

Selon l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, à l'horizon 2034, la population du territoire devrait atteindre 536.708 habitants, soit une croissance de 3,1% (3,8% pour la Wallonie).

Comparativement à la Wallonie, on constate une **population vieillissante**. En effet, entre 2011 et 2020, le territoire compte une part plus importante de population masculine âgée de plus de 55 ans et une part plus importante de population féminine âgée de plus de 75 ans. En revanche, par rapport à 2011, on observe un rétrécissement de la base de la pyramide des âges en 2020, c'est-à-dire, une population jeune voire très jeune (moins de 25 ans) qui a tendance à diminuer tant à l'échelle du territoire qu'à l'échelle wallonne.

En 2018, le **taux de chômage** atteint, en **moyenne 15,8%**, soit une diminution de 3,5 p.p. par rapport à 2008. Le territoire est confronté à un taux de chômage relativement élevé en comparaison à la Wallonie (13,1%).

4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales

Préambule :

Au vu de la situation socio-économique qui ne semblait pas s'améliorer lors des dernières décennies, en 2008, le Gouvernement wallon confiait à l'agence de développement territorial IDEA la coordination d'un Plan de Redéploiement socio-économique couvrant les régions de Mons-Borinage et du Centre. Des « forces vives » de tous horizons (universités, élus, entreprises, syndicats, acteurs culturels...) s'étaient mobilisées en ateliers de réflexion sous le pilotage de l'Institut Destrée et avaient progressivement donné naissance au PSL (Partenariat Stratégique Local) qui se fixa un double enjeu : la réindustrialisation du territoire et son attractivité.

En 2012, le PSL s'accordait sur un Plan d'Actions comprenant 15 actions-phares parmi lesquelles l'amélioration de la mobilité, action à laquelle la priorité avait été donnée et pour laquelle IDEA avait endossé la coordination. C'était, à l'époque, la première fois que l'ensemble des acteurs impliqués dans les déplacements de personnes (TEC, SRWT, SNCB, SPW...) se retrouvaient autour de la table avec l'intention commune d'élaborer un « Schéma d'Accessibilité et de Mobilité » sur le territoire et de s'attaquer collectivement et en particulier à la congestion de l'axe qui traverse le Cœur du Hainaut d'Ouest en Est.

L'élan d'activités du PSL a été brisé par les restructurations survenues en 2013 chez Duferco. Pour rebondir face à cette situation dramatique, le Gouvernement wallon a consacré des moyens visant à analyser les potentielles pistes de redéploiement économique de la région du Centre. Une étude pilotée par la Sogepa a ainsi été confiée au bureau BDO.

Deux ans plus tard, c'est Mons-Borinage qui se voyait confrontée à la fermeture de Doosan, accusant la perte de plusieurs dizaines d'emplois. Un soutien similaire au précédent a été

déployé et une étude stratégique a alors été confiée à l'association momentanée entre UMONS et UCLouvain Mons.

Les deux études qui se sont succédé ont permis de dégager des secteurs jugés prioritaires et propices au redéploiement socio-économique des deux bassins et recommandaient de travailler concomitamment au cadre de vie au sens large du territoire (mobilité, développement urbain et rural, développement touristique, transition énergétique, ...). Différents groupes de travail se sont alors mis en place (économie circulaire, tourisme, transport & logistique, ...)

En mars 2020, en prévision des appels à projets européens, un séminaire d'impulsion de deux jours, rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire et animé par l'Institut Destrée a été organisé.

Posant un regard sur les 30 dernières années, les partenaires présents ont dressé les constats suivants :

- *Il n'y a pas eu de véritable amélioration de l'image du territoire ; le taux d'emploi reste trop faible, avec une sous-représentation du secteur privé. Il y a trop peu d'entreprises et la taille importante des exploitations ne suffit pas à combler le déficit d'emploi.*
- *L'attractivité, la mobilité et le bâti se dégradent et l'artificialisation des terrains se poursuit. Le territoire est enclavé sur le plan régional et international. Même s'il progresse dans de nouveaux champs de développement (numérique, matériaux nouveaux), le territoire ne sort pas des problèmes récurrents de reconversion notamment dans les secteurs verrier et sidérurgique (Boël à La Louvière, Durobor à Soignies).*
- *En 2001, lors de la création du concept de Maisons du tourisme, deux structures différentes se constituent sur notre territoire et non pas une structure unique. Il en va de même pour la création des pôles universitaires sur la région dont le rapprochement aurait pu être plus ambitieux. Il existe également de nombreuses structures hospitalières sur le territoire même si l'heure est à la constitution de réseaux. Le territoire semble donc fragmenté avec la présence de **deux bassins** (Mons-Borinage et Centre), alors même qu'il possède, dans son ensemble, une masse critique non négligeable.*
- *Le territoire manque de cohérence, connaît un déficit d'image et une faible attractivité. Les citoyens ne perçoivent pas de rattrapage significatif et les acteurs*

ne parviennent pas à faire émerger un autre état d'esprit, un modèle différent, plus durable et davantage créateur de valeur et de bien-être.

- *Il existe un vrai capital de créativité qui se concrétise par des entrepreneurs qui veulent innover dans un écosystème positif (Parc Initialis, Culturallia) et avec des sociétés de pointe telles qu'I-Care. Le soutien des universités et centres de recherche s'accroît même si le paysage reste très fragmenté. A noter également qu'en termes de R&D, les dépenses restent faibles, 380€ par habitant y sont consacrés pour le Hainaut en 2015, bien en-dessous des 652€ en moyenne pour la Wallonie.*
- *Le déficit majeur du niveau de formation contribue largement à un appauvrissement de la population, en particulier des jeunes, à savoir les « NEETs » (jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation). Une inadéquation entre les demandes d'emploi et les qualifications est soulignée.*
- *Avant 2015, la population vivait dans l'illusion que les choses allaient s'arranger d'elles-mêmes. Depuis, elle s'est réveillée. Les années entre 2015 et 2020 sont caractérisées par une réelle prise de conscience. Les gens s'impliquent, ils peuvent être acteurs (création de repair café, Réseau en transition, etc.) ! Toutefois, ce réveil se fait de manière isolée, chacun de son côté. Mons 2015 est un événement-clé qui aurait pu créer une autre trajectoire plus fédératrice via notamment des lieux de co-construction.*
- *Un dialogue s'est instauré entre les acteurs du territoire prenant ancrage sur de multiples initiatives via notamment le Conseil de Développement ou impulsées par les programmations successives des fonds structurels européens telles que Task forces FEDER/FSE. Ces initiatives de rapprochement et de structuration sont néanmoins jugées insuffisamment durables limitant le potentiel de décolllement de véritables écosystèmes structurants du territoire. Un manque d'ouverture vers d'autres régions (Flandre, Bruxelles, Hauts de France) et vers l'Europe est observé. Le territoire est porteur d'ambitions et de multiples idées innovantes mais non ou insuffisamment abouties par manque de ciblage et de priorisation au regard du nombre d'actions entreprises.*

Le territoire a besoin de structurer son réseau pour que ses écosystèmes puissent se déployer. En outre, l'épanouissement des écosystèmes est intimement lié à la qualité du contexte dans

lequel ils s'initient. L'articulation des écosystèmes avec leur environnement direct, en particulier avec les centres urbains est indispensable.

L'enjeu pour les centres urbains consiste à **générer de l'attractivité** et une **image positive** du territoire via un rayonnement national et international dans l'objectif de stimuler l'économie locale via notamment son patrimoine (et sa restauration), le tourisme (par la mise en place d'événements majeurs capables d'attirer un large public sur le territoire), la mobilité douce (via le réaménagement d'un réseau structurant d'itinéraires cyclo-piétons) et la verdurisation/végétalisation d'espaces (avec un retour de la nature en ville et une attention envers la biodiversité). Or, les pôles urbains du Coeur du Hainaut regorgent d'atouts permettant d'entretenir ces ambitions.

A l'échelle macro, le territoire présente les points forts suivants :

- Position géographique centrale au cœur de l'Europe et sur la dorsale wallonne ;
- Exceptionnelle accessibilité à la croisée d'un réseau d'autoroutes européennes connectées, de voies navigables à grand gabarit, fort d'un maillage ferroviaire dense et au centre d'un réseau d'aéroports internationaux ;
- Capacité de formation et de recherche qui s'appuie sur de nombreux centres de recherche et universités (Umons, UCLouvain Mons, Materia Nova, Certech, Inisma, Multitel) ;
- Dynamique entrepreneuriale développée par un large réseau d'acteurs privés et publics attentifs à l'innovation et au développement durable dans une dynamique de secteurs émergents ;
- Convivialité et sens de l'accueil grâce notamment à la diversité de richesses culturelles et folkloriques qui le composent, certaines étant d'ailleurs classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Quant aux pôles urbains eux-mêmes, ils regorgent de richesses reconnues mais méconnues et souffrent d'un manque d'image. Ils ont en commun la présence de bâtiments et/ou de quartiers présentant un intérêt patrimonial et rencontrent la nécessité de dégager les moyens nécessaires à leur mise en lumière afin d'améliorer le cadre de vie tant pour leurs habitants que pour les visiteurs et les entreprises. Outre le savoir-faire dans l'organisation d'événements culturels majeurs, notamment grâce à l'élan « Mons 2015 », les acteurs de la culture et du tourisme du Coeur du Hainaut ont démontré leur capacité à collaborer. Leur mobilisation collective autour

du projet « Vhello », réseau points-nœuds en Cœur du Hainaut, est la première succes story en termes d'unanimité et de couverture territoriale globale d'un projet supracommunal. Capitaliser sur cette réussite pour poursuivre un travail s'appuyant sur le maillage physique mis en place et sur une structuration des acteurs semble prometteur. En outre, les centres urbains veulent s'inscrire dans la mouvance « smart » et mettre à profit l'expertise universitaire (Umons et UCL Fucam Mons) en matière de numérique (aspects technologiques et approche humaine et inclusive) ainsi que des outils tels le CLICK ou le MuseumLab orientés ICC (industries culturelles et créatives) pour véritablement faire décoller l'offre touristique et culturelle auprès de tous les types de publics y compris ceux souffrant d'un quelconque déficit. Une telle offre impacte directement le commerce, l'Horeca, la cohésion sociale, ... et en la déployant simultanément dans divers pôles urbains, elle constitue un levier en termes d'attractivité d'un territoire tout entier.

5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement

Les participants au séminaire d'impulsion de mars 2020 ont coconstruit une vision à l'horizon 2050 : « En 2050, le Cœur du Hainaut est un territoire solidaire et inspirant, riche et fier de ses diversités, ouvert et accueillant. Il rend heureux en mettant l'humain au centre de son développement et donne sens en mobilisant les acteurs et citoyen(ne)s autour de ses atouts et de ses ambitions. »

Ainsi, cette vision du Cœur du Hainaut se décline en six axes stratégiques :

Axe stratégique n°1 : Développer un territoire pionnier des relations entre monde de la recherche, entreprises, formation et enseignement en faveur de l'innovation, de la créativité, de l'esprit d'entreprendre et de l'inclusion sociale.

Axe stratégique n°2 : Anticiper les transitions et les changements sociétaux.

Axe stratégique n°3 : Devenir un territoire « zéro carbone », respectueux des ressources, 100 % autonome et producteur d'énergies renouvelables.

Axe stratégique n°4 : Construire un modèle de gouvernance exemplaire, renforcer l'attractivité territoriale et créer de la richesse et de la plus-value locale.

Axe stratégique n°5 : Réhabiliter le cadre de vie : se déplacer, habiter, travailler et produire autrement.

Axe stratégique n°6 : Valoriser la culture, vecteur d'éducation, d'émancipation et d'intégration des droits fondamentaux et de cohésion territoriale.

Une plate-forme interactive a été créée dans la foulée du séminaire de mars 2020 afin de recueillir les idées ou projets des partenaires de terrain sous forme de fiches-actions. L'analyse de celles-ci et leur regroupement sur base de leur convergence vers des thèmes communs ont donné naissance à 8 groupes de travail (formation, alimentation durable, énergie, économie circulaire, mobilité, numérique, environnement, tourisme et culture). C'est à travers cette **dynamique de terrain dite « bottom up »** que le Cœur du Hainaut est entré dans une phase de structuration : les acteurs ont commencé à se parler, à partager, à collaborer, donnant ainsi naissance à une autre phase, celle d'élaboration de **stratégie intégrée et multi-acteurs**. Durant cet été 2021, cette dynamique bottom up a commencé sa **convergence** vers la **dynamique top down**, quant à elle impulsée par des coordinateurs d'axes stratégiques (6 coordinateurs, un par axe stratégique respectif) qui s'appliquent à consolider les projets en portefeuilles cohérents s'inscrivant tant dans la stratégie territoriale que dans les stratégies d'autres niveaux (wallon, fédéral, transfrontalier, européen).

Concrètement, s'inspirant des études passées et capitalisant sur la dynamique de convergence en cours actuellement, le Cœur du Hainaut ambitionne le déploiement de ses **écosystèmes** qui ont notamment découlé des principes généraux recommandés par nos universités : s'appuyer sur les points forts du territoire et sur les évolutions majeures de la société contemporaine.

Les écosystèmes majeurs en cours de déploiement en Cœur du Hainaut ne peuvent se développer sans un contexte propice, favorisant de manière durable le développement social, économique et environnemental, la mise en avant du patrimoine culturel et touristique, et la garantie de la sécurité dans les zones urbaines. L'attention particulière qui sera portée aux centres urbains et qui permettra de renforcer leur attractivité, d'assurer une gestion qualitative du cadre de vie en intervenant par exemple sur les friches ou en misant sur la végétalisation, d'y développer une mobilité efficace sont autant d'atouts indispensables à l'épanouissement des écosystèmes visés dans la stratégie territoriale du Cœur du Hainaut.

En effet, les écosystèmes font interagir autour d'une thématique sectorielle différents acteurs tels les centres de recherche, les universités, le monde de la formation, des acteurs publics, des entreprises... Chacun de ces acteurs a besoin, pour s'ancrer sur notre territoire, d'une multitude

d'offres : services, loisirs, commerces, horeca, espaces de vie et de rencontres sécurisés, connexions efficaces... Afin de répondre à ces attentes, **la stratégie de déploiement urbain en Cœur du Hainaut veillera en priorité** à développer cette offre globale au départ d'une **impulsion axée sur le tourisme et la culture**. Elle s'appuiera sur les richesses **historiques** et **patrimoniales** locales (architecturales, naturelles, gastronomiques, ...) et les savoirs-faires **contemporains** locaux en matière de **digital**, en particulier dans le domaine de l'IA. Elle tirera parti de l'opérationnalisation des stratégies collectives d'accessibilité et de **mobilité** initiées et qui se poursuivent, en particulier en matière de mobilité douce. La stratégie misera aussi sur une intégration de la **nature en ville** (trames verte et bleue) là où c'est possible par des actions de verdurisation/végétalisation.

D'un point de vue stratégique, l'EIR mise sur cette offre en prônant que plusieurs centres urbains se fassent échos les uns les autres plutôt qu'en concentrant tous les moyens sur une ou deux zones prioritaires qui peineraient, seules, à garantir le **rayonnement** escompté.

6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie

Sur les moyen et long termes, et à une échelle globale :

Mobiliser les acteurs pertinents du territoire est un travail quotidien et de longue haleine. Or, le développement territorial découlant d'une **fertilisation croisée entre la démarche top down et la dynamique bottom up**, il est indispensable de poursuivre la mobilisation des acteurs de terrain et de continuer à nourrir l'aspect ascendant du processus.

Côté descendant, les **élus** ont un rôle à jouer dans l'engouement à susciter, dans les **relais** à opérer, dans le rythme à donner et dans la crédibilité à conférer au projet de territoire à travers une gouvernance efficace composée d'un Conseil de Développement et d'une Conférences des Bourgmestres. A l'incarnation du projet de territoire par le monde politique doit s'adosser un **marketing territorial** visant à revaloriser notre **image** en cohérence avec les outils de **communication** déployés pour refléter les identités respectives de la Région du Centre et de Mons Borinage. Le travail sur l'image du Cœur du Hainaut est important afin de le rendre plus attractif, d'une part, et de créer, d'autre part, un sentiment de fierté d'y vivre, d'y travailler, d'y étudier, ... pour l'ensemble des citoyens. Nous disposons de tous les acteurs (médias locaux et

communicants des diverses structures impliquées) pour instaurer une communication plurielle, avec des émetteurs différents qui véhiculent le même message. Au-delà de diversifier les sources afin d'intensifier l'impact de l'information, il s'agira de communiquer de manière constante, récurrente pour progressivement induire le changement de perception du territoire.

L'enjeu de l'animation du territoire est de parvenir à mobiliser et aligner les acteurs sur une stratégie territoriale unique, co-construite et partagée dans une démarche d'intelligence collective.

Sur le court terme et dans le cadre spécifique du déploiement du Cœur du Hainaut à travers le tourisme urbain :

Comme expliqué au point 4, l'EIR souhaite capitaliser sur la capacité à se structurer qu'ont les acteurs du tourisme et de la culture. VisitMons, Centrissime et Hainaut Tourisme par exemple ont déjà mis en place des modes de collaborations mûrs et s'impliquent ensemble **dans le déploiement d'une stratégie touristique urbaine** qui existe déjà au sein des villes et communes. Ce déploiement touristique urbain sera notamment soutenu par une approche digitale, un retour de la nature en ville, ... ce qui impliquera des interactions avec des partenaires divers. Dans un souci d'efficacité, l'opérationnalisation de la stratégie s'appuiera sur la constitution "d'équipes projets" respectivement pour chacun des projets retenus.

7. Modalités de sélection des projets

a. Critères de sélection

Critères généraux

1. Contribuer aux résultats attendus de la mesure, toucher un maximum d'utilisateurs, qu'ils soient citoyens, visiteurs ou entrepreneurs.
2. Contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1.
3. Respecter le calendrier de la programmation et un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme, de la faisabilité et de la complétude de différents outils (calendrier, échéancier, plan de financement, ...).
4. S'inscrire en cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes.

5. Présenter un rapport coût/bénéfice positif.
6. Être regroupés par thématique ou par zone dans des portefeuilles de projets intégrés, qui démontrent des effets de synergie sur les résultats à obtenir (maximum 10 projets par portefeuille).
7. Justifier l'impact sur les principes horizontaux : le développement durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres.
8. Garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Critères spécifiques

9. Posséder impérativement un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.
10. S'inscrire dans une stratégie plus globale que locale, qui fait rayonner le territoire le plus largement possible, et qui est suffisamment mature et cohérente au regard des prescrits européens et wallons en la matière.
11. Démontrer l'envergure de la réponse aux enjeux et aux besoins locaux et/ou régionaux du territoire.
12. Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée ainsi que leur résilience au changement climatique pour les projets d'infrastructures dont la durée de vie atteint au moins cinq ans.

b. Processus de sélection

Afin de sélectionner les projets à déposer dans l'axe 5, Coeur du Hainaut se constituera un Comité de sélection (qui deviendra le Comité de suivi). Celui-ci reflétera un mixte entre les personnes actives dans la démarche bottom up et celles qui participent à l'approche top down. Leurs compétences et leurs champs d'activités respectifs couvriront au mieux les thématiques susceptibles de correspondre au scope de l'axe 5 et en particulier celle du tourisme, retenue comme prioritaire dans la présente stratégie de développement urbain intégré. La composition proposée pour le Comité de sélection, validée par le Conseil de Développement le 27 octobre 2021 est la suivante :

- Céline Thillou (Umons) ;

- Fabienne Leloup (UCLouvain Mons) ;
- Stéphanie Libert (Directrice Aménagement du Territoire et Foncier, IDEA) ;
- Philippe Neus (Directeur du Département Vie Associative, Culturelle et Touristique de la Ville de La Louvière) ;
- Natacha Vandenberghe (Directrice du Département Culture/Tourisme de la Ville de Mons) ;
- Céline Casteels (Commissariat Général au Tourisme, Chargée de projets au CITW+).

Sur base de la liste de critères qui précède, il est proposé que les critères 3, 4, 6 et 9 soient des critères d'exclusion dans le cas où ils ne seraient pas rencontrés. Pour les autres, une attention particulière sera apportée aux critères 1, 2, 11 et 12. Dès lors, la pondération proposée est la suivante :

Critères généraux	Pondération
Contribuer aux résultats de la mesure, toucher un maximum d'usages, qu'ils soient citoyens, visisteurs ou entrepreneurs	15
Contribuer à la réalisation de l'objecti spécifique 5.1	15
Respecter le calendrier de la programmation et un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme, de la faisabilité et de la complétude de différents outils (calendrier, échéancier, plan de financement, ...)	1 ou 0
S'inscrire en cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes	1 ou 0
Présenter un rapport coût/bénéficie positif	5
Etre regroupées par thématique ou par zone dans des portefeuilles de projets intégrés, qui démontrent des effets de synergies sur les résultats à obtenir (maximum 10 projets par portefeuille).	1 ou 0
Justifier l'impact éventuel sur les pricnies horizontaux : le développemen durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres	5
Garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	5
Total critères généraux	/48

Critères spécifiques	Pondération
Posséder impérativement un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.	0 ou 1
S'inscrire dans une stratégie plus globale que locale qui fait rayonner le territoire le plus largement possible, et qui est suffisamment mature et cohérente au regard des prescriptions européens et wallons en la matière.	10
Démontrer l'envergure de la réponse aux enjeux et aux besoins locaux et/ou régionaux du territoire.	15
Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée ainsi que leur résilience au changement climatique pour les projets d'infrastructures dont la durée de vie atteint au moins cinq ans.	15
Total critères généraux	/41